



Communiqué de presse du 13 juin 2012

Signature d'un accord interprofessionnel pour le secteur Fécule

Les outils de gestion du marché de la fécule de pomme de terre (prix minimum, contingent par pays, prime aux producteurs de pommes de terre féculières, prime aux féculiers, ...) étaient jusqu'à présent définis dans le cadre de textes règlementaires européens.

En dépit des efforts de la filière pour maintenir des mesures de soutien spécifiques à cette culture, le bilan de santé de la PAC de 2008 a acté la **fin de ces dispositions réglementaires** à la fin de la campagne 2011-12 (1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012).

Les membres du **GIPT**, **Groupement Interprofessionnel pour la Valorisation de la Pomme de Terre**, ont donc souhaité mettre en place **un cadre contractuel renforcé** pour gérer les conditions générales d'achat des pommes de terre féculières destinées à l'industrie de la féculerie. Ce cadre, qui vient compléter et préciser les dispositions appliquées dans le passé, vise à concrétiser l'engagement des acteurs à faire vivre la filière française, forte de ses 2 féculeries et de ses 1300 producteurs, dans cette période de bouleversement engendré par le passage à un marché libre.

Cette volonté se traduit aujourd'hui par la validation entre les organisations représentant les producteurs de pommes de terre, UNPT d'une part et les féculiers, CSF d'autre part, d'un **accord interprofessionnel** GIPT Fécule, qui concrétise un nouveau partenariat.

Celui-ci organise les conditions générales d'achats des pommes de terre avec notamment :

- Une **contractualisation à 100%** de l'approvisionnement des usines,
- Deux niveaux de **contrats-cadre** correspondant aux deux maillons de la filière : producteur/organisation de producteurs, organisation de producteurs/féculiers et ce, conformément au dispositif de contractualisation de la LMAP,
- La volonté de maintenir **l'attractivité de la culture** de la pomme de terre féculière auprès des producteurs, qui se traduit par : un paiement à la richesse féculière, un système de prix composé d'un prix de base, d'un complément de prix, d'une prime bonus-malus liée à la tare terre et d'une prime de stockage.

Cet accord va être présenté aux Ministères de l'Agriculture et de l'Economie en vue de son extension.

Le GIPT est l'interprofession reconnue par les pouvoirs publics pour la pomme de terre destinée à l'industrie (féculerie et industrie alimentaire). Il réunit les organisations nationales des producteurs (**UNPT**, Union Nationale des producteurs de Pommes de Terre) et des industriels de la féculerie (**CSF**, Chambre Syndicale de la Féculerie) et de la transformation (**FNTPT**, Fédération Nationale des Transformateurs de Pommes de Terre). Il a pour mission notamment d'élaborer les accords interprofessionnels, de promouvoir une politique active de recherche, et de défendre les intérêts de ses membres auprès des pouvoirs publics et des acteurs socio-économiques.